



## 134087 - Il effectue son jeûne de rattrapage avant de jeûner pour la défunte

---

### question

Mon épouse est décédée, il y a deux semaines (paix sur son âme). Elle avait à rattraper sept jours de jeûne du Ramadan passé à cause de son cycle menstruel. Elle n'a pas pu les rattraper avant son décès. Est-ce que je dois le faire à sa place, bien qu'ayant moi-même un mois de jeûne à rattraper? Dois-je commencer par mon propre rattrapage avant de jeûner pour elle?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Si la réalité est telle que vous l'avez décrite, vous devez d'abord rattraper votre propre jeûne avant de le faire pour votre épouse. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « si quelqu'un meurt alors qu'il a un jeûne obligatoire à faire, son plus proche parent le fait à sa place. » Par *waliy*, on entend un proche parent. Et vous, vous êtes comme lui.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

La Commission Permanente pour les Recherches religieuses et la Consultance

Cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz, Cheikh Abdoul Aziz Aal Cheikh, Cheikh Bakre Abou Zayd

Avis juridiques consultatifs, Deuxième collection (9/261)